

RELEVÉ DE DECISIONS

Suite à la séance du Conseil Municipal du 10 septembre 2022

SAINT-MAURICE-D'IBIE

L'an deux mille vingt-deux, le dix septembre à neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-MAURICE-D'IBIE, régulièrement convoqué en date du 06 septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre-Henri CHANAL, Maire.

Membres présents :

Pierre-Henri CHANAL, Elodie EMENT, Françoise HERPIN, Sylvie OZIL-HUBSCHER, Philippe LOMBARDO, Serge VALLOS, (6/11),

Membres absents ou excusés :

Agnès Golfier, Sébastien DUMEZ, Mathieu ANDRÉ, Sharon ARSAC, Florian THIBON, (5/11),

Procurations :

Agnès GOLFIER a donné procuration à Pierre-Henri CHANAL
Mathieu ANDRÉ a donné procuration à Philippe LOMBARDO
Sébastien DUMEZ a donné procuration à Françoise HERPIN
Sharon ARSAC a donné procuration à Serge VALLOS
Florian THIBON a donné procuration à Sylvie OZIL-HUBSCHER

Affichage le 16 septembre 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a adopté les délibérations suivantes :

Décisions Modificatives N° 1, 2 et 3.



Pierre-Henri CHANAL
Maire